

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 02 JUIN 2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le lundi deux juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de convocation :*  
27 mai 2025

*Mis en ligne :*  
05 juin 2025

*Nombre de Conseillers en exercice :* 29

Présents : 20  
Votants : 29  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs, BONNAFOUS Catherine, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla ;

#### **Procurations de vote et mandataires :**

CAÏTUCOLI Christiane ayant donné pouvoir à VALLÉE Priscilla, DELAUNAY Gaylord ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à METAYER Chrystèle, SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent, VAN CAUWELLAERT Damien ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël.

Monsieur Jean-Michel LE GUENNEC est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 27 mai 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

#### **Point N° 8**

#### **Délibération n° 2025-051. AMÉNAGEMENT : Autorisation à signer la convention unique pour l'aménagement de la rue nationale avec Rennes Métropole**

Rapporteur : Jaroslava JOUAULT

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis de la commission Aménagement Patrimoine Mobilité et Accessibilité en date du 27/05/2025 ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire pour la cohérence du projet et la coordination des travaux de réaménagement de la rue Nationale de désigner Rennes Métropole comme maître d'ouvrage unique, l'intervention portant sur des compétences métropolitaines et communales,

**CONSIDERANT** le projet de convention joint qui précise les modalités d'organisation et de prise en charge et notamment la prise en charge financière par Rennes Métropole pour

l'aménagement de la voirie et le renouvellement du réseau d'assainissement ; la prise en charge par la commune de Thorigné-Fouillard pour la partie végétalisation des espaces plantés de l'aménagement,

Détail des ouvrages exécutés	Répartition des ouvrages		Calendrier prévisionnel de réalisation (année)	
	Rennes Métropole	Commune	Démarra ge	Achèveme nt
Voirie et Réseaux Divers (VRD)	100 %		2025	2026
Éclairage Public et Signalisation Lumineuse (EPSL)	100 %		2025	2026
Mobilier urbain				
- Barrières, potelets, supports vélo, etc...	100 %			
- Corbeilles		100 %		
Espaces verts		100 %	2026	2026

L'article 4 de la convention en pièce jointe détaille les compétences confiées au Maitre d'ouvrage Unique : études, marchés de travaux, exécution des travaux, réception.

**CONSIDERANT** les modalités financières proposées, à savoir que la commune contribue à hauteur de 10% des travaux incluant une partie des études diverses et 100% des espaces verts,

Etudes / travaux	Commune		Rennes Métropole		Total	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
Etudes et divers diagnostics	10 253,84	12 304,61	117 919,16	141 502,99	128 173	153 807,60
Travaux Voirie réseaux Divers			1 460 941,50	1 753 129,80	1 460 941,50	1 753 129,80
Espaces verts	166 995	200 394				
<b>TOTAL</b>	<b>177 248,84</b>	<b>212 698,61</b>	<b>1 578 860,66</b>	<b>1 894 632,79</b>	<b>1 756 109,50</b>	<b>2 107 331,40</b>
%	10 %		90 %		100 %	

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ**

**DE VALIDER** les termes de la convention proposée pour le réaménagement de la rue Nationale à Thorigné-Fouillard,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer.

Pour extrait conforme,  
 Le Maire,  
 Gaël LEFEUVRE

